

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session
des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis



Photo: Ron Lavigne

Une délégation du SEFPO rencontre le ministre Milloy

Le président du SEFPO, Warren (Smokey) Thomas était à la tête d'une délégation du SEFPO le 28 février pour une rencontre matinale avec John Milloy, le ministre de la Formation des Collèges et des Universités de l'Ontario. Le groupe a discuté du processus permettant l'obtention des droits syndicaux pour les employés des collèges à temps partiel et de session et des étapes à franchir afin qu'ils puissent être à la table des négociations dès que possible. De gauche à droite : Smokey Thomas; Betty Cree, présidente de la Division Personnel de Soutien des CAAT du SEFPO; Paddy Musson, président de la Division Personnel scolaire des CAAT du SEFPO; le ministre Milloy; et Roger Couvrette, président de l'organisation provinciale des employés à temps partiel et de session (OPSECAAT).

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe !

www.collegeworkers.org

1-866-811-7274

Défi pour les délégués syndicaux

Al Bennett a commencé sa carrière au collège Centennial le 2 décembre 1969. Un certain Bill Davis était alors ministre de l'Éducation et il venait tout juste d'inaugurer l'ouverture du premier collège en Ontario quelques années auparavant.

« Au début, ils avaient de l'argent à investir dans le réseau des collèges », nous dit Bennett, un délégué syndical de la section syndicale 559 du SEFPO au Centre de communication créative du collège Centennial. « Il y avait de l'argent pour le personnel, le matériel et pour tout ce dont les étudiants avaient besoin.

Maintenant nous en sommes venus à couper, couper, couper. » déclare Bennett, partisan

convaincu de la campagne pour l'obtention des droits syndicaux pour les employés à temps partiel des collèges, qui a déjà aidé 10 collègues à signer des cartes syndicales et qui lance le défi à tous les délégués syndicaux à temps plein du SEFPO – et tous les membres – de se lancer à fond dans cette campagne également.

« Ces gens ont été volés de leurs droits pendant si longtemps, il est plus que temps de leur donner un coup de main, » déclare Bennett. « Ils sont à la merci des collègues. »

« Si tout le monde fait signer deux cartes à deux collègues à temps partiel, nous allons les faire adhérer tous, » ajoute-t-il. « Ce n'est pas si difficile que cela au

Envoyez-nous des anecdotes de délégué syndical

Le SEFPO cherche dans le cadre du Défi lancé aux délégués syndicaux ou aux membres, des délégués ou membres qui ont fait signer des cartes syndicales à cinq membres à temps partiel ou de session ou plus. Si vous êtes l'une de ces personnes, veuillez envoyer un courriel à Randy Robinson, agent de communication principal du SEFPO à rrobinson@opseu.org. Veuillez inclure votre nom, votre section locale du SEFPO, votre collège, le nombre de cartes que vous avez fait signer et une brève description des vos activités pour ce faire et ce qu'en pensent les employés à temps partiel ou de session.

C'est le moment !
SIGNEZ UNE CARTE DU SEFPO DÈS AUJOURD'HUI

fond ? Tout le monde connaît un employé à temps partiel. »

« Ils s'agit de nos collègues de travail, de gens que nous connaissons personnellement, » dit-il. « Ils méritent de recevoir les avantages d'une convention collective. »

Tout membre du SEFPO peut être témoin de la signature d'une carte syndicale. Pour obtenir des cartes de demandes d'adhésion pour vos collègues vous n'avez qu'à appeler sans frais 1 866 811-7274. Pour plus de renseignements sur la campagne en général, visitez notre site Web à www.collegeworkers.org.



« Ils s'agit de nos collègues de travail, de gens que nous connaissons personnellement, » dit Al Bennett. « Ils méritent de recevoir les avantages d'une convention collective. »

Des mises à pied au milieu du trimestre, une pause dans le versement de votre salaire

La pause du milieu du trimestre donne aux étudiants des collèges une occasion de se rattraper dans leurs études et de souffler un peu. Mais pour plusieurs travailleurs à temps partiel des collèges, c'est une autre sorte de pause qu'ils subissent. Une pause dans le versement de leur salaire.

« Si les employés à temps partiel n'avaient pas à faire leur épicerie ni à payer leurs factures au cours de la pause des cours au collège, je suppose que le fait de les mettre à pied pour une semaine serait acceptable » déclare Roger Couvrette, président de l'organisation des employés à temps partiel et de session des collèges (OPSECAAT). « Comme c'est là, ces mises à pied ne constituent qu'un motif supplémentaire pour lequel ces employés à temps partiel ont besoin d'un syndicat. »

Ce ne sont pas tous les employés à temps partiel qui sont mis à pied au cours de la pause dans les cours. Il n'y a pas de politique établie sur les mises à pied du personnel à temps partiel dans toute la province. Chacun des 24 collèges a le droit de mettre en place ses propres politiques. Souvent des départements différents du même collège peuvent même avoir des politiques différentes.

À cause de ces règlements dépassés dans la *Loi sur la négociation collective dans les collèges*, les collèges ne sont pas obligés de payer les employés à temps partiel et de session pour les congés statutaires ni pour la paie de vacances non plus – même si ces deux types de paie sont des exigences légales en vertu des lois du travail de base de l'Ontario, notamment la *Loi sur les normes d'emploi*.

« Ce n'est pas comme si ces employés à temps partiel mis à pied étaient en vacances payées » nous disait Couvrette le 29 février après une conversation assez animée avec des dirigeants du collège Algonquin sur cette question. « Sur cette question, comme sur toutes les questions reliées au lieu de travail, nous devrions être capables de négocier une norme standard dans toute la province, une norme qui tient compte des besoins des employés à temps partiel et de session. »



Ci-dessus : le président de l'OPSECAAT, Roger Couvrette avec l'employée à temps partiel du collège Algonquin, Caron Fitzpatrick le 29 février en côté d'une note de service sur le tableau d'affichage avisant les employés à temps partiel de leur mise à pied d'une semaine et leur souhaitant « une bonne semaine en congé non payés ». **Ci-dessous** : Couvrette et Fitzpatrick devant le même tableau d'affichage le 22 janvier, quand ils avaient affiché la Charte canadienne des droits et libertés lors d'un événement médiatique pour avertir le collège que les travailleurs du collège ont le droit de se parler entre eux.



Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

C'est le moment !
SIGNEZ UNE CARTE DU SEFPO DÈS AUJOURD'HUI